



Prévention des accidents

Table des matières

Introduction.....	1
Prévention des accidents	2
Prévention des accidents en montagne	2
Premiers secours	3
Manuel de premier secours	3
Prévention des accidents par morsure.....	4
Aux maîtres.....	4
Aux parents d'élèves	5
Prévention des accidents par morsure dans les classes.....	6

Introduction

En amont de l'accident ou du malaise grave, il se trouve un individu, une personne, qui, le plus souvent, par son comportement, peut induire un dysfonctionnement, un malaise, un incident et, quelquefois, un accident. Beaucoup d'événements de ce type sont fortuits et imprévisibles mais, du freerider survolant son couloir fortement enneigé à l'automobiliste inconséquent et distrait, les futures victimes sont très souvent les acteurs (ne serait-ce que par défaut) de leur propre malheur.

Après analyse, il s'avère que nous pouvons infléchir le cours de beaucoup d'événements malheureux et brutaux par une information améliorée, une sensibilisation appropriée à des événements qui ne sont fortuits qu'en apparence et par une implication directe, notamment en direction des plus jeunes, de la responsabilité de chacun, qui redevient acteur conscient de ses actes.

Faut-il le rappeler, ce domaine de la prévention est trop vaste pour être raisonnablement circonscrit mais trop sérieux pour ne pas être investi avec la même conviction que la prise en charge des événements eux-mêmes, une fois l'accident arrivé¹

[Début du document](#)

¹ Site de l'organisation cantonale des secours www.ocvs.ch



Prévention des accidents

Prévention des accidents en montagne

Esprit piste

Cette action de prévention des accidents sur les pistes de ski est organisée pour tout le canton et se réalise dans le cadre des après-midi de ski.

La prévention *Esprit piste* est obligatoire pour tous les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire participant à une journée de ski organisée dans le cadre des activités particulières pour la scolarité obligatoire.

Esprit piste est mis sur pied par l'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS)

www.ocvs.ch

Service de l'enseignement – M. Vincent Ebenegger

027 / 606 4094

vincent.ebenegger@admin.vs.ch

Esprit montagne

Esprit montagne est une association privée soutenue par une fondation et reconnue par le Département. Elle a pour but de sensibiliser les jeunes en matière de sécurité en montagne, de prévention sur les pistes de ski, sur les dangers des avalanches et du ski hors-pistes.

Elle propose une intervention d'une journée « la sécurité ça m'intéresse » sur les pistes de ski avec des professionnels (moniteurs), avec les élèves du C.O. et avec leurs professeurs

Service de l'enseignement – M. Vincent Ebenegger

027 / 606 4094

vincent.ebenegger@admin.vs.ch

www.esprit-montagne.com

[Début du document](#)



Premiers secours

L'association des sections de samaritains du Valais romand (ASSVR) propose aux classes de 2CO des cours d'initiation aux premiers secours d'une durée de deux fois deux heures. La maîtrise des hémorragies, la réanimation cardio-pulmonaire et les intoxications seront abordées par des monitrices et des moniteurs de l'ASSVR.

Renseignements et contacts :

Marjorie Caloz
Les Troeys 76
1913 Saillon
027/744.16.35
info@assvr.ch

www.assvr.ch

Manuel de premier secours

Les gestes qui sauvent résumés en 64 pages en couleurs illustrées par Mix & Remix. Simple et précis, cet ouvrage se veut avant tout pratique. Indispensable à la maison, au travail, dans la voiture ou en voyage !

Un ouvrage pour adultes et un ouvrage pour enfants.

Editions médecine & hygiène, 46 chemin de la Mousse, 1225 Chêne-Bourg

Pour commander :

<http://www.firstmed.ch/qui-sommes-nous/publications.html>

Début du document



Prévention des accidents par morsure

Aux maîtres

À la suite de plusieurs accidents par morsure de chien survenus dans notre canton et hors de nos frontières, le canton du Valais a adapté sa législation de protection des animaux en 2002, en y incluant des notions de sécurité publique, telles le traitement des cas de chiens signalés comme ayant fait preuve d'agressivité, renforcement des sanctions à l'égard des propriétaires incapables de maîtriser leur animal, pose obligatoire de la puce électronique sur les chiens.

Selon une étude récente, les enfants encourent un risque deux fois plus élevé que les adultes de se faire mordre et dans 58 % des cas, l'accident est précédé d'une interaction entre l'enfant et le chien (caresser, jouer...). Les enfants sont dans la majorité des cas blessés à la tête, et ce, par un chien qu'ils connaissent.

S'il est important de mener une action et une prévention au niveau des chiens eux-mêmes et de leurs détenteurs, il est essentiel de sensibiliser les enfants à cette problématique et de leur apprendre comment se comporter avec un chien. En effet, les situations d'accident sont souvent liées à des interactions entre l'enfant et le chien, situation où l'enfant a été vers le chien pour prendre contact.

Un programme de prévention pour les enfants, «Prevent a bite» élaboré en Grande-Bretagne dans les années 90, a été utilisé avec intérêt dans notre pays depuis quelques années. Ce programme vise à inculquer aux enfants des classes de 2^e enfantine ou de 1^{re} primaire une connaissance du comportement à adopter face à un chien qui dort, qui mange ou qui montre des signes de menace. Le but d'une telle prévention n'étant en aucun cas la promotion du chien comme animal de compagnie, ni la création d'une psychose dans les familles.

Comme dans de nombreux autres cantons suisses, le Service vétérinaire cantonal a élaboré ce programme. Il comprend un cours à la fois théorique et pratique donné en classe par des animateurs spécialement formés, avec l'intervention de «Truf», animateur clown grimé en chien. «Truf» interviendra tout au long de la leçon pour montrer les actions ou réactions du chien. Le team se compose, outre «Truf», de 3 personnes et de 2 chiens, de taille et de couleurs différentes.

Les intervenants ont été formés par le Service vétérinaire à l'occasion de demi-journées de formation théoriques et pratiques. La formation comprend également le test du chien présenté, qui est déterminant pour la sélection de la personne, ainsi que des modules axés sur la communication aux enfants.

La présentation est donnée, soit dans la salle de classe, ou mieux dans une salle vide, dans le même bâtiment. Sa durée est de 1h30, avec une petite pause. Elle se compose de plusieurs saynètes auxquelles l'enfant participe, soit avec les chiens, soit avec le personnage de «Truf». Les enfants ne sont pas tenus au contact direct avec les chiens s'ils



ne le désirent pas. Les modalités d'ordre pratique sont définies dans un document destiné à l'information des maîtres pouvant être fourni sur demande. De même, un texte d'information à l'attention des parents est disponible afin d'être distribué avant la visite.

Les demandes nombreuses adressées au Service vétérinaire et l'expérience des cantons appliquant de tels programmes montrent l'attente de la population quant à une telle prestation. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas de données suffisantes quant à l'efficacité de ce type de prévention dans la diminution des cas de morsures; il semble pourtant que les enseignants soient satisfaits de ces visites, la demande étant souvent reconduite l'année suivante. La généralisation de ces cours amènerait également à une amélioration des connaissances des parents et une prise de conscience de la part des détenteurs de chien des problèmes de cohabitation.

Pour toute demande de renseignements, Mme Claire ZenRuffinen, vétérinaire cantonale adjointe, est atteignable par téléphone au 027/606.74.70 ou par mail svc@admin.vs.ch.

Aux parents d'élèves

Selon diverses études, il apparaît que les enfants sont les premières victimes des morsures de chien. Les enfants sont, dans la majorité des cas, blessés à la tête, et ce, par un chien qu'ils connaissent.

Dans le but de sensibiliser les enfants à cette problématique et de leur apprendre à se comporter face à un chien connu ou inconnu, le programme de prévention «PAM» (Prévention des Accidents par Morsures de chiens) est proposé dans les écoles du canton. Créé en Angleterre depuis quelques années, ce programme est pratiqué également dans d'autres cantons, notamment à Berne, Neuchâtel, Genève et Vaud.

Le groupe de 4 personnes et 2 chiens, interviendra dans la classe de votre enfant pour expliquer et démontrer les attitudes à adopter et les gestes à éviter lors d'une rencontre avec un chien. On renseignera aussi les enfants au sujet du comportement et des diverses réactions des chiens.

Ce programme est destiné à tous les enfants. Les plus «téméraires» peuvent apprendre à contrôler leurs faits et gestes avec des chiens connus ou inconnus. Les enfants qui ont peur peuvent se faire aider et rassurer en apprenant à agir de manière adéquate pour éviter panique et accidents.

Les membres du groupe PAM, propriétaires de chiens, sont également proches des enfants de par leur situation familiale et/ou professionnelle. Leurs chiens ont été testés afin de vérifier leur aptitude à participer à un tel programme, ceci dans le but de minimiser les risques d'accident.

Les chiens sont systématiquement tenus en laisse et aucun enfant ne sera mis contre son gré en contact avec un chien.

D'une part, en informant les enfants et d'autre part en encourageant les propriétaires de chiens à bien les éduquer, on peut éviter des accidents qui peuvent avoir de graves conséquences.

Au terme de la présentation, les enfants recevront la brochure «Truf'viens», afin que vous soyez également informés du contenu du programme et que vous puissiez l'évoquer avec votre enfant.



Prévention des accidents par morsure dans les classes

- Intervenants: 4 personnes et 2 chiens
- Locaux: Soit dans la salle de classe ou mieux dans une salle vide (ou presque), dans le même bâtiment et dont le sol supporte la présence des chiens.
- Durée: La durée de la présentation est de 1h30, avec une petite pause. **Nous arrivons 30 minutes avant** l'heure de début pour aménager la salle, (déplacement des tables et des chaises) que nous réaménageons après notre animation. Les enfants n'ont besoin ni de tables, ni de chaises.
- Déroulement: La présentation se compose de plusieurs saynètes auxquelles l'enfant participe, soit avec les chiens, soit avec le personnage de «Truf» (intervenant déguisé en chien). Les enfants ne sont pas tenus au contact direct avec les chiens s'ils ne le désirent pas. Une ligne de sécurité est dessinée au sol afin de définir clairement la zone où intervient le chien de celle où il ne pénètre pas. La présence de l'enseignant est nécessaire.
- Etiquettes
- avec prénoms: Merci de faire porter aux enfants une étiquette avec leur prénom (**lisible à 2-3 m**), ainsi la communication est facilitée et beaucoup plus agréable. (*Les panonceaux attachés par une cordelette sont à éviter car ils heurtent la tête des chiens lorsque l'enfant se penche.*)
- Info accès: Nous avons besoin du nom de l'école et de l'adresse complète avec n° de téléphone afin de trouver aisément les lieux. Merci de communiquer ces informations au coordinateur du groupe.
- Brochure: La brochure «Truf'viens» sera remise aux enfants au terme de la présentation. Personne de
- contact: *Mme Claire ZenRuffinen, Adjointe du Vétérinaire cantonal est à votre disposition pour des renseignements supplémentaires ou afin d'organiser une visite: Tél.: 027 / 606 74 70; e-mail: svc@admin.vs.ch.*

Début du document